

Le Directeur général

Paris, le

06 JAN. 2020

**REPRESENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS  
DANS LES INSTANCES DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE  
MIXTE DU PONT D'ESPAGNE**

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222.12, D 222.13 ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Vu les statuts de la Société anonyme d'économie mixte du Pont d'Espagne dont le siège est situé à Hôtel de ville, Place Gorges Clémenceau 65110 Cauterets, immatriculée au SIRET sous le n° 398 086 397 00013 ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1994 autorisant l'Office national des forêts à prendre une participation au capital d'une société (JORF du 6 décembre 1994) ;

Vu la décision du directeur général de l'ONF en date du 13 mai 2019 nommant Monsieur Jean-Lou Meunier, Directeur de l'agence départementale Pyrénées-Gascogne.

*L'Office national des forêts (ONF) est actionnaire de la Société anonyme d'économie mixte du Pont d'Espagne.*

*En application de l'article D.222-12 du Code forestier, l'ONF est représenté par son directeur général.*

Je soussigné, Bertrand Munch, Directeur général de l'ONF, établissement public de l'Etat, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro PARIS B 662 043 116, dont le siège est à PARIS (12ème) au 2 Avenue de Saint-Mandé, agissant ès qualités et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par les articles D.222-12 du Code forestier,

1 - Désigne Monsieur Jean-Lou Meunier, Directeur de l'Agence départementale Pyrénées-Gascogne, pour siéger en qualité de représentant permanent de l'ONF et en mon nom aux réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'Administration de la Société anonyme d'économie mixte du Pont D'Espagne ;

2 - Donne pouvoir à Monsieur Jean-Lou Meunier, Directeur de l'Agence départementale Pyrénées-Gascogne, pour siéger au nom de l'ONF et en mon nom aux réunions des assemblées générales, ordinaires et extraordinaires et des assemblées spéciales de la Société anonyme d'économie mixte du Pont d'Espagne.

En cas d'empêchement de sa part, Monsieur Meunier pourra donner à un proche collaborateur un mandat de représentation spécifique pour les seules séances où il est empêché.

Monsieur Meunier rendra compte au directeur général de toute décision prise par la Société anonyme d'économie mixte du Pont D'Espagne.

Le présent pouvoir est remis à l'intéressé pour valoir ce que de droit.

Bertrand Munch